



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9029<sup>e</sup>** séance

Mercredi 11 mai 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield . . . . . (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Chine . . . . .	M. Dai Bing
Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia/M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Agyeman
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
Kenya . . . . .	M. Kiboino
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . .	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

### La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 mai 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/374)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Bosnie-Herzégovine**

#### **Lettre datée du 3 mai 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/374)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Je demande au fonctionnaire du protocole d'accompagner S. E. M. Šefik Džaferović, Président de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, jusqu'à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schmidt, à participer à la présente séance.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à soulever une motion d'ordre : nous ne considérons pas Christian Schmidt, ressortissant allemand, comme le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine légitime. Le Conseil de sécurité n'a pas entériné sa nomination à ce poste. Nous soulignons que la question de la situation en Bosnie-Herzégovine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et que, depuis un quart de siècle, le Conseil entérine les hauts-représentants.

Il est d'autant plus cynique de vouloir contourner cette pratique lorsque des initiatives aussi destructrices pour la Bosnie-Herzégovine émanent d'États qui se targuent d'être les gardiens des traditions de la jurisprudence et du droit. Nous tenons à souligner que M. Schmidt n'a aucun droit de parler au nom de la communauté internationale ou de soumettre un quelconque document au Conseil de sécurité. Arguer qu'il aurait été nommé conformément à une décision du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix ne résiste pas à la moindre critique, comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises.

En ce qui nous concerne, le poste de Haut-Représentant est toujours vacant. Nous ne voyons donc pas pourquoi M. Schmidt serait invité à participer à une séance du Conseil de sécurité en qualité de Haut-Représentant. Sa présence dans la salle en cette qualité sape l'autorité du Conseil et de l'ONU tout entière. Dans le même temps, le Conseil a la possibilité d'inviter des personnalités à présenter un exposé à titre personnel, ce qui permet d'évaluer si leur participation sera requise à l'avenir. C'est donc ainsi que nous envisageons la présence de M. Schmidt aujourd'hui.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Aux termes de l'Accord de paix de Dayton, le Conseil de sécurité joue un rôle indispensable dans le cadre de la nomination d'un haut-représentant ; c'est là une pratique établie. Étant donné que la nomination de M. Schmidt n'a pas été entérinée par le Conseil de sécurité, nous estimons qu'il est déplacé qu'il présente un exposé au Conseil en qualité de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il est décidé d'inviter le Haut-Représentant, M. Schmidt, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Silvio Gonzato, Chef adjoint de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/374, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 mai 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Schmidt.

**M. Schmidt** (*parle en anglais*) : C'est un honneur de prendre la parole devant cet organe pour la première fois en ma qualité de Haut-Représentant afin de présenter le soixante et unième rapport (S/2022/374, annexe) établi par le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, car cela constitue un exercice utile et important pour tenir l'ONU informée de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Neuf mois après avoir pris mes fonctions, je puis affirmer que la tâche

n'est pas facile mais qu'elle en vaut la peine, et je suis honoré de m'en charger.

Qu'il me soit permis de souligner que le peuple bosnien mérite la compréhension et l'engagement de la communauté internationale. C'est un peuple travailleur et épris de paix aux multiples visages ethniques, et qui avance dans la voie de son intégration européenne. Néanmoins, certains obstacles politiques doivent d'abord être surmontés et surveillés.

Je voudrais tout d'abord préciser que, parallèlement aux menaces à l'ordre constitutionnel en Bosnie-Herzégovine, qui émanent principalement d'une partie du pays, de graves problèmes quant au fonctionnement de la Fédération existent dans tout le pays, et je m'arrêterai sur les plus sérieux d'entre eux.

Le mois d'avril a marqué le trentième anniversaire du début de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Depuis l'année dernière, les citoyens du pays, et même les médias internationaux, s'interrogent sur la possibilité d'une nouvelle guerre. À Sarajevo, des manifestants se sont rassemblés devant mon bureau pour me demander d'intervenir afin de prévenir un tel scénario.

Plus de 26 ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, le pays reste traumatisé par la guerre. Toutes les personnes qui l'ont vécue restent marquées, d'une façon ou d'une autre. Et je remarque que la volonté de préserver la paix est présente chez les Serbes, les Croates, les Bosniaques et les autres. En outre, cette mémoire collective pèse lourdement sur les jeunes générations nées durant la guerre et la période d'après-guerre. Face à l'instabilité persistante, les jeunes quittent malheureusement le pays en nombre record.

Le conflit en Ukraine, qui n'est pas si éloignée, vient rappeler avec force que même au XXI<sup>e</sup> siècle, une autre guerre sur le sol européen n'est pas impossible. C'est sur cette toile de fond que, durant une récente visite à Sarajevo, un sénateur américain a déclaré :

« La Bosnie-Herzégovine traverse une période très inquiétante. »

Le danger d'une guerre ouverte n'est certes pas imminent, mais le risque que les tensions s'aggravent ou que des incidents mettent le feu aux poudres reste élevé.

Dans ce contexte, je suis reconnaissant de la présence continue de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, l'homologue militaire du Bureau du Haut-Représentant, car

elle représente une mesure de confiance et outil nécessaire pour préserver la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Mais pourquoi cette présence internationale qui découle de l'Accord de Dayton reste – t-elle nécessaire en 2022 ?

Dans le rapport que j'ai soumis au Secrétaire général, je souligne que comme durant la période précédente, les autorités de la Republika Srpska continuent de tenir des discours et de prendre des mesures, notamment d'adopter des lois, susceptibles de compromettre le cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

En décembre, le corps législatif de la Republika Srpska a adopté des conclusions enjoignant le Gouvernement de l'entité à se retirer de plusieurs accords préalables de transfert des compétences de l'entité à l'État, notamment dans les domaines de la défense, de la fiscalité indirecte et de la justice. Ces conclusions obligent le Gouvernement de la Republika Srpska à élaborer des lois dans les domaines concernés dans les six prochains mois, chacune contenant des dispositions ayant pour effet de rendre les lois étatiques correspondantes inapplicables dans l'entité.

Si ces mesures sont appliquées, cela provoquerait, au minimum, le retrait de la Republika Srpska des forces armées unifiées de la Bosnie-Herzégovine, dont l'existence est le fruit d'une des plus importantes réformes de l'ère Dayton et une des évolutions les plus positives de ces dernières années. Cela pourrait également se solder par la formation de sa propre armée. Pour l'instant, cette tentative a été contrée, avec l'aide de la communauté internationale.

Le parti politique majoritaire au sein du Gouvernement de la Republika Srpska ne cesse de prôner la « dissolution pacifique » du pays et a défini l'objectif de ses propositions législatives comme celui d'une « Republika Srpska indépendante au sein de la Bosnie-Herzégovine de Dayton ». À l'occasion d'une conversation que j'ai eue avec un chef d'État de la région, celui-ci m'a dit de ne pas oublier qu'il n'y avait pas de « dissolution pacifique » dans cette région. Je m'abstiendrai de commenter ses propos, mais je voulais juste en faire profiter les membres.

L'expression « Dayton originel », souvent employée par les autorités de la Republika Srpska, est en fait révélatrice de leur mépris de la Constitution. L'ordre constitutionnel ne peut être modifié de manière unilatérale, mais seulement au moyen de décisions

parlementaires conjointes et les changements doivent être conformes aux décisions de la Cour constitutionnelle et aux principes de Dayton. J'ai lancé de nombreuses invitations à discuter de la nécessité d'apporter des améliorations structurelles à la Constitution, mais je n'ai reçu aucune réponse. En tant que personne chargée d'interpréter l'Accord-cadre général pour la paix, conformément à l'article V de l'annexe 10, le Haut-Représentant veillera au respect de ces engagements fondamentaux. Quelles conclusions peuvent tirer les citoyens d'une société quelle qu'elle soit, en particulier une société qui n'est pas encore pleinement remise de ses traumatismes, d'un tel discours ?

Ce à quoi les autorités de la Republika Srpska veulent parvenir avec le retrait unilatéral des accords de transfert des compétences à l'État reviendrait, si cela se concrétisait, à une sécession de facto de l'entité, en se soustrayant au cadre constitutionnel et en assumant les compétences d'un État.

Je souligne que les entités de Bosnie-Herzégovine existent grâce à la Constitution. Elles sont des éléments constitutionnels de l'État, mais elles n'ont pas le droit de faire sécession. Les mesures annoncées par les autorités de la Republika Srpska portent atteinte à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. En tant que représentant du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, je suis déterminé à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Le devoir de la communauté internationale en ce qui concerne l'Accord-cadre général pour la paix consiste à protéger les droits des trois peuples constitutifs et des autres citoyens afin que tous les citoyens puissent exprimer leur identité, sans qu'un ne domine l'autre.

À la fin de l'année dernière, j'ai rencontré des représentantes des associations du Mouvement des Mères des enclaves de Srebrenica et de Žepa, des Femmes de Srebrenica et des Mères de Srebrenica, qui sont la mémoire vivante du prix de la guerre. En juillet, elles commémoreront une nouvelle fois le génocide de Srebrenica. La communauté internationale doit envisager de recourir à toutes les mesures dont elle dispose pour faire en sorte que la paix règne en Bosnie-Herzégovine.

Et nous devons poursuivre nos efforts tant que la réconciliation et la cohésion sociale ne seront pas pleinement ancrées. À cet égard, je me dois de souligner que suivre des programmes scolaires radicalement différents en fonction de certains critères ethniques ne permettra pas de balayer les ombres du passé. Toute la

diversité des composantes serbes, croates, bosniaques et autres de la population doit être respectée, mais il faut également s'engager à contribuer au tout.

Je suis en mesure d'affirmer que la société civile déploie beaucoup d'efforts sur cette question. Un fait nouveau positif est survenu à Brcko, district contrôlé en condominium par la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine, où un projet commun de monument à la mémoire des victimes des guerres passées ne fait aucune distinction entre les victimes en fonction de leurs origines ethniques. Il me semble qu'il s'agit là d'un important pas en avant.

Depuis de nombreuses années, cela ne date pas que de l'an dernier, la Bosnie-Herzégovine s'enlise dans des crises successives dues aux dirigeants politiques, face auxquelles la communauté internationale a toujours préconisé l'appropriation locale.

Conscients des remises en question persistantes dont fait l'objet l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine depuis une dizaine d'années, les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et moi-même sommes d'accord : il faut adopter une réponse différente. Avec l'appui du Comité directeur, j'ai usé de mes pouvoirs exécutifs de Haut-Représentant pour prendre des décisions propres à contrecarrer les mesures illégales et déstabilisantes prises par les autorités de la Republika Srpska. Ces décisions ont trait à la loi relative aux biens immeubles destinés au fonctionnement de l'autorité publique, adoptée par la Republika Srpska en février. Cette loi ne tient pas compte de plusieurs décisions finales et contraignantes de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Mais au terme de 27 années, nous n'avons pas réussi à obtenir une législation nationale sur le transfert des biens de l'État aux différents échelons de la fonction publique et des services publics, ce qui est décevant. Je suis toutefois satisfait que, depuis ma décision, certaines démarches semblent avoir été engagées pour parvenir à collaborer sur cette question, ce qui est particulièrement nécessaire.

Plutôt que substituer mon autorité à celle du corps législatif de l'entité en abrogeant la loi, j'ai ordonné la suspension de son application en attendant qu'elle ait été examinée par la Cour constitutionnelle. Je l'ai donc restituée aux institutions de l'État. Ces décisions en dernier recours n'ont pas été prises à la légère, et nous avons d'abord épuisé toutes les autres possibilités, notamment le dialogue et les appels aux plus hauts niveaux des autorités de la Republika Srpska.

Néanmoins, j'ai profité de l'occasion pour dire très clairement que, à moins que le corps législatif de la Republika Srpska ne modifie ses conclusions datant de décembre, qui portent sur environ 130 lois, toute législation qui violerait la structure de la Constitution ne serait pas acceptée, et devrait être retravaillée avec l'Union européenne et d'autres facilitateurs, pour parvenir à des textes plus acceptables qui respectent la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

En appuyant l'exercice de mon autorité en tant que Haut-Représentant, en prenant des sanctions ciblées et, pour certains États, en retirant leur financement, la communauté internationale a montré qu'elle était prête à adopter une approche différente en Bosnie-Herzégovine. Le dialogue sera toujours la première option à être envisagée. J'ai plaidé avec force, et je continue de le faire, pour que des solutions soient trouvées au sein des institutions compétentes, qu'il s'agisse des biens de l'État, de la négation du génocide, de la réconciliation ou de tout autre problème auquel le pays serait confronté. Pour que l'ordre constitutionnel soit modifié ou amélioré, cela implique que les représentants élus s'emploient à trouver une solution légale. L'usurpation unilatérale de compétences sans établir de base juridique commune va à l'encontre de l'Accord de Dayton. Nous ne resterons pas les bras croisés tandis que certaines parties cherchent à démanteler 26 années de paix, de stabilité et de progrès.

Si les mesures prises par les autorités de la Republika Srpska suscitent à juste titre des inquiétudes, cela ne diminue en rien la consternation de la communauté internationale face au dysfonctionnement en Fédération de Bosnie-Herzégovine, la seconde entité. Trois ans et demi après les élections législatives de 2018, et à cinq mois seulement des élections législatives de 2022, les partis de la Fédération n'ont pas réussi à s'entendre et à nommer un nouveau gouvernement. C'est également le cas dans le canton d'Herzégovine-Neretva. Par conséquent, dans ce canton comme au niveau de la Fédération, les gouvernements formés en 2014 pour quatre ans sont toujours en place. C'est un affront aux principes démocratiques fondamentaux, en premier lieu la volonté exprimée des électeurs.

D'autres nominations cruciales dans la Fédération sont toujours en attente, notamment celle de juges près la Cour constitutionnelle de la Fédération. Malheureusement, ces questions sont liées aux négociations en cours sur les réformes électorales entre les deux principaux partis de la Fédération, le Parti de l'action démocratique bosniaque et l'Union démocratique

croate, dans le cadre desquelles négociations ce dernier a utilisé la question des nominations comme monnaie d'échange. Or un accord semble toujours hors de portée.

S'agissant des biens de l'État, si les autorités de la Fédération n'ont pas tenté d'introduire de projet de loi susceptible de porter atteinte à la prééminence de l'État, elles n'ont pas non plus actualisé les lois en vigueur pour les rendre conformes aux décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine à cet égard. J'ai invité les autorités compétentes de la Fédération et des cantons à remédier à cette situation.

En outre, certaines informations font état de violations flagrantes de l'interdiction de céder les biens de l'État, et j'encourage les autorités judiciaires compétentes à mener des enquêtes et des poursuites dans ces affaires, où qu'elles se produisent.

Comme je l'ai mentionné, un accord sur les réformes électorales n'a pas été conclu, malgré deux années d'échanges inlassables dans le cadre des négociations facilitées par les États-Unis et l'Union européenne. En dépit d'un accord global entre les partis sur une série d'amendements visant à améliorer la transparence et à restaurer la confiance des électeurs vis-à-vis des décisions prises par les tribunaux internationaux et nationaux s'agissant du processus électoral, ces amendements n'ont malheureusement pas été adoptés. Certes, un accord de la dernière heure pourrait encore intervenir, mais quoi qu'il en soit, les élections peuvent se tenir et se tiendront comme prévu en octobre, à l'instar des élections législatives qui s'étaient déroulées comme prévu en 2018.

L'organisation d'élections libres et régulières est une exigence de l'Accord-cadre général pour la paix, et les citoyens doivent pouvoir exprimer leur volonté par le processus démocratique. À l'approche de la campagne électorale, j'exhorte tous les partis politiques à se comporter de manière courtoise et digne.

En tant que Haut-Représentant, je continue de rencontrer des responsables politiques et d'autres interlocuteurs en Bosnie-Herzégovine, ainsi que des dirigeants de la région, notamment ceux de la Serbie et de la Croatie voisines et de la Hongrie, toute proche. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord, je les remercie de me faire profiter de leurs éclairages. Chacun a un rôle important et influent à jouer pour promouvoir un dialogue constructif, et j'ai entendu certains engagements encourageants.

J'ai également rencontré les responsables chargés des Balkans occidentaux de plusieurs pays, notamment ceux qui sont réunis au sein du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, non seulement en raison de l'urgence de la situation actuelle, mais aussi parce qu'il faudra que les capitales se mobilisent de nouveau pour mener à bien les tâches en cours une fois que nous aurons repris le droit chemin. Dans l'intervalle, la Fédération de Russie, membre du Conseil de mise en œuvre de la paix, a suspendu sa participation.

La concrétisation du programme « 5 plus 2 » et des recommandations de l'Union européenne non seulement permettrait de venir à bout de certains griefs, mais contribuerait aussi à une paix et une stabilité durables, ce qui améliorerait fondamentalement la vie de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Cela permettrait d'endiguer le flux persistant et sans cesse croissant de jeunes qui quittent le pays pour partir – à l'étranger, malheureusement – en quête d'horizons meilleurs, sans parler de respect de l'état de droit et de stabilité politique.

Dans le discours que j'ai prononcé l'automne dernier devant la Chambre des représentants de l'État, j'ai souligné qu'il importait de lancer des réformes dans le pays, lequel est irréversiblement engagé sur la voie de l'Union européenne, et évoqué la mobilisation que cela implique. L'Union européenne reste un partenaire indispensable pour l'avenir du pays. La voie qui mène à l'intégration européenne suscite une large adhésion. À cet égard, il est indispensable que la porte de l'Europe reste ouverte à la Bosnie-Herzégovine et au reste des Balkans occidentaux.

D'après moi, la Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale sont à la croisée des chemins. La tournure que prendront les événements à l'avenir et la manière dont la communauté internationale choisira d'y réagir auront une incidence dans toute la région des Balkans occidentaux.

Nous restons attachés à la Bosnie-Herzégovine et à l'Accord-cadre général pour la paix. Nous avons montré que nous sommes prêts à réagir de façon énergique, mais nous attachons également de l'importance au dialogue et à l'ouverture. J'espère que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine seront également attachés à ces principes et veilleront à ce que les citoyens qu'ils représentent n'aient plus à s'inquiéter d'un nouveau conflit, ce qui donnerait à la communauté internationale la possibilité de réduire sa présence physique en Bosnie-Herzégovine tant qu'il en sera ainsi.

Sur la base de mon expérience, j'estime qu'il est essentiel que les institutions de Dayton restent en place et continuent de fonctionner en Bosnie-Herzégovine afin d'aider la population et le pays à parvenir au développement durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Schmidt de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schmidt, de son exposé sur les derniers faits nouveaux survenus dans le pays.

Le Brésil salue la ferme détermination de la communauté internationale à accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la stabilité politique. Durant les plus de 25 années qui se sont écoulées depuis que l'Accord de paix de Dayton a mis fin aux atrocités en ex-Yougoslavie, tout a été fait pour encourager la réconciliation, renforcer la cohésion sociale et stimuler le développement économique dans le pays. L'ONU et l'Union européenne se sont montrées particulièrement déterminées à aider la Bosnie-Herzégovine à se relever.

Néanmoins, il y a certains devoirs et certaines responsabilités dont seul le peuple bosnien peut s'acquitter. En fin de compte, la Bosnie-Herzégovine ne peut exister en tant qu'État pleinement fonctionnel que si son peuple tient à ses lois et à ses institutions. Il est inquiétant d'entendre, comme nous en a informés le Haut-Représentant, que certaines personnalités politiques bosniennes s'emploient à créer des cadres législatifs et institutionnels parallèles pour saper les institutions de l'État actuellement en place et, ce faisant, remettre en question l'existence même de la Bosnie-Herzégovine.

Les rapports du Haut-Représentant, aussi bien pour la période actuelle (voir S/2022/374) que pour les périodes précédentes, indiquent systématiquement que les Bosniens ont encore beaucoup à faire pour avoir véritablement un État digne de ce nom. Nous prenons acte de l'absence regrettable de progrès dans la mise en

œuvre du programme « 5 plus 2 » défini par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous appelons toutes les autorités bosniennes à se réengager et à œuvrer ensemble en faveur de sa réalisation.

La tenue d'élections libres et régulières est un élément essentiel de la démocratie. Il est donc inquiétant de constater que les Bosniens n'avancent pas dans la réforme de leur législation électorale en raison de divergences politiques. Il est encore pire d'apprendre qu'aucun gouvernement n'a pu être formé au niveau de la Fédération à la suite des élections de 2018. Le processus politique en général, et les élections en particulier, ne doivent pas être considérés comme un jeu à somme nulle, mais plutôt comme une occasion de faire entendre toutes les voix de la société et d'aplanir les divergences. Nous espérons que dans un avenir proche, tous les Bosniens partageront des valeurs communes et une même vision de leur avenir.

La paralysie législative évoquée par le Haut-Représentant bloque des réformes de l'État pourtant hautement nécessaires, ce qui est une source de vive préoccupation. Les différentes parties bosniennes doivent s'engager dans un dialogue ouvert et des négociations politiques, en faisant preuve d'une réelle souplesse, afin d'adopter les lois nécessaires. Les rapports du Haut-Représentant mettent également en avant l'incapacité, à divers niveaux de gouvernance, de garantir que les lois sont pleinement conformes aux décisions de justice. On ne saurait trop insister sur l'importance du renforcement de l'état de droit pour que l'État soit fonctionnel.

Nous appelons également tous les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix à prendre en compte les vues de tous ses participants et à améliorer la transparence de ses processus de prise de décisions.

Le Brésil appuie le peuple bosnien dans ses efforts pour vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Nous ne sous-estimons pas les problèmes qui se posent à lui. Sa cause a suscité un formidable appui de la part de la communauté internationale. Les Bosniens doivent faire le meilleur usage possible de cette aide tout en ayant conscience que l'aboutissement de leurs efforts ne tient qu'à eux.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à saluer la participation du Haut-Représentant à la présente séance. Il reste essentiel que le Conseil de sécurité puisse avoir un dialogue libre, ouvert et informé avec

M. Schmidt sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je souhaite également la bienvenue au Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Šefik Džaferović, et je le remercie d'avoir fait le déplacement jusqu'à New York pour participer à cette séance.

Malheureusement, l'exposé et le rapport (voir S/2022/374) de M. Schmidt brossent une fois de plus un tableau inquiétant de la situation dans le pays. L'impasse politique et l'instabilité persistent à de nombreux niveaux. Nous sommes préoccupés par les mesures que prennent certains dirigeants de la Republika Srpska, en particulier M. Milorad Dodik, dont les menaces de rétablir l'armée de la Republika Srpska et de se retirer d'autres institutions de l'État – qui constituent des tentatives d'orchestrer une sécession de facto – sont dangereuses et risquent de provoquer un conflit. Cela pourrait anéantir 26 années de paix et de progrès durement acquis.

Il est donc plus important que jamais que le Conseil de sécurité continue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Dayton, y compris le rôle du Haut-Représentant et de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA). Le Conseil doit s'abstenir de compromettre ou de déstabiliser la situation. Nous devons promouvoir un climat politique collaboratif et constructif en Bosnie-Herzégovine. Le Royaume-Uni se félicite du renforcement de la présence de l'opération EUFOR ALTHEA en vue de rassurer la population durant cette période difficile.

Le Royaume-Uni prend son rôle en vertu de l'Accord de Dayton très au sérieux. Nous nous engageons à rester un membre actif du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et à appuyer pleinement l'intégrité territoriale et la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique et souverain composé de deux entités. Nous avons récemment eu recours à nos propres sanctions pour envoyer un message clair à ceux qui menacent l'avenir du pays.

Nous appuyons vigoureusement le travail et le rôle du Haut-Représentant, notamment l'utilisation judicieuse de ses pouvoirs exécutifs, dont il a récemment fait usage pour suspendre l'application de lois anticonstitutionnelles et clivantes. Nous condamnons les tentatives de fragiliser le Haut-Représentant et de fermer son bureau prématurément. Ces tentatives ne sont pas motivées par le désir de servir l'intérêt du peuple bosnien, mais plutôt par la volonté de miner la sécurité régionale à des fins géopolitiques.

Les politiques de division et de haine sont des distractions dangereuses qui détournent l'attention des problèmes importants auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée. Nous exhortons toutes les parties à se consacrer essentiellement, ensemble, à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens et à progresser vers l'objectif convenu de l'intégration euro-atlantique. Les élections du mois d'octobre, qui peuvent et doivent se dérouler comme prévu, offrent une occasion de rétablir la confiance des citoyens dans un avenir meilleur pour tous.

**M. Biang** (Gabon) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schmidt, pour son rapport (voir S/2022/374), et je salue la présence parmi nous, à cette réunion, du Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Šefik Džaferović.

La menace brandie par l'entité serbe de Bosnie-Herzégovine de se retirer des institutions nationales, en décembre dernier, témoigne de l'ampleur de la crise politique. Le fait que ce retrait vise les domaines de la défense, la justice et la fiscalité est de nature à porter atteinte à la stabilité du pays. Ces développements sont également de nature à remettre en question la structure étatique mise en place par l'Accord de Dayton, en particulier l'un des piliers fondamentaux d'une République à deux entités et trois peuples.

Les contestations persistantes et répétitives de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine sont en effet sources d'instabilité politique, au moment où le pays a grand besoin de mener les réformes importantes nécessaires à la consolidation de l'état de droit. Les tensions et multiples soubresauts auxquels l'État de Bosnie-Herzégovine fait face constituent une menace à sa viabilité en tant qu'État ainsi que son intégrité territoriale. Le fonctionnement des institutions étatiques est en outre paralysé. L'État central est régulièrement entravé dans sa capacité à prendre des décisions. Le travail législatif s'en trouve fortement compromis et les accords internationaux sont en suspens. Le fait que, pour la deuxième année consécutive, le budget de l'État n'ait pu être adopté et que trois ans après les dernières élections générales, le pays ne dispose toujours pas d'un exécutif est un sujet de préoccupation.

Il est primordial, pour la survie de l'État, que les tensions communautaires soient réglées à l'intérieur des cadres institutionnels existants et par un dialogue franc, ouvert et constructif. Dans un contexte régional

particulièrement tendu, où les nationalismes ne cessent de s'amplifier, promouvoir et maintenir un tel dialogue, c'est donner toutes les chances à ce pays de s'installer dans une paix durable et d'éloigner le plus possible le spectre des années sombres de son histoire récente.

Mon pays appelle les parties à faire preuve de compromis et à s'abstenir de toute action ou de toute rhétorique clivante et non constructive, susceptible d'alimenter les antagonismes et de nuire à la paix et à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. L'Accord de Dayton doit continuer de constituer le socle et la feuille de route vers la coexistence pacifique. Je voudrais à cet égard souligner le rôle stabilisateur important que continue de jouer l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions des annexes 1-A et 2 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

À quelques mois des élections générales prévues en début octobre prochain en Bosnie, il est essentiel qu'un accord soit trouvé en ce qui concerne les réformes électorales nécessaires à la tenue d'élections dans un contexte apaisé et dans un climat de confiance mutuelle. Nous sommes préoccupés par l'augmentation d'incidents interethniques répertoriés, qui sont notamment alimentés par les discours haineux et stigmatisants envers certaines communautés, et qui ont conduit à de nombreuses manifestations à Sarajevo, ainsi que dans de nombreuses villes à travers le monde. Tout doit être fait pour éviter que la crise politique ne dégénère en crise sécuritaire.

Concernant l'ordre institutionnel en Bosnie-Herzégovine, l'État central doit garantir l'égalité de tous les citoyens du pays et leur permettre d'exercer leurs droits civiques sans discrimination, y compris de prendre part aux différentes élections et de participer sur le même pied d'égalité à la vie de la cité. La réforme électorale est de ce fait, un objectif majeur à atteindre.

Les femmes, dont le rôle d'agents de la paix est établi, doivent être associées et responsabilisées afin d'assurer leur pleine et équitable participation au processus de paix.

Pour terminer, nous appelons l'ensemble des acteurs politiques à faire preuve de souplesse, à privilégier l'intérêt du pays et à s'engager de façon constructive pour la paix. Toute obstruction au bon fonctionnement des institutions nationales ne fera que retarder le développement de la Bosnie-Herzégovine et mettre en péril les acquis engrangés ces dernières décennies.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue au Haut-Représentant Schmidt à la table du Conseil de sécurité pour la première fois et saluer également la présence de M. Šefik Džaferović, qui dirige la Présidence de la Bosnie-Herzégovine. Je tiens à remercier le Haut-Représentant Schmidt pour l'exposé qu'il vient de faire et réaffirmer l'appui ferme de l'Irlande à une seule Bosnie-Herzégovine, souveraine, unie et multiethnique et au Bureau du Haut-Représentant.

Le Haut-Représentant vient de présenter une évaluation claire et détaillée de l'impasse politique et des blocages persistants en Bosnie-Herzégovine, qui sont profondément préoccupants. L'Irlande maintient son plein appui au Bureau du Haut-Représentant, et nous encourageons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à respecter pleinement le Haut-Représentant et son Bureau et à coopérer avec eux. Tout particulièrement, nous les encourageons à faire davantage de progrès dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 ». La réalisation de ce programme reste la condition préalable qui a été fixée pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Nous demeurons vivement préoccupés par les discours négatifs qui divisent profondément les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine et qui ne font que saper les perspectives de réconciliation. Nous appelons toutes les parties à renoncer à de tels discours et à s'abstenir de toute action unilatérale visant à porter atteinte à la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes convaincus qu'il est possible de surmonter cette impasse par le dialogue. Cela fait longtemps qu'il n'y a pas de véritable dialogue dans le pays.

Nous sommes préoccupés, en particulier, par la glorification des criminels de guerre. La glorification des criminels de guerre et la négation du génocide n'ont pas leur place dans une société du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il est grand temps que les institutions de l'État se remettent à fonctionner pleinement et que les efforts visant à démanteler les compétences de l'État cessent. Le pays doit se concentrer sur un programme positif. Toutes les parties ont la responsabilité de le faire.

Comme nous tous, la Bosnie-Herzégovine n'a pas été épargnée par les graves problèmes résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Aujourd'hui encore, comme nous tous, la population subit les répercussions de la guerre en Ukraine sous forme de hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Il est donc plus important que jamais

que les hommes et les femmes politiques responsables reprennent leurs fonctions au sein des institutions de l'État pour relever ensemble ces défis, dans l'intérêt de toute la population de la Bosnie-Herzégovine.

Comme nous le savons, des élections sont prévues en octobre prochain, mais l'impasse politique et la paralysie des institutions de l'État exacerbent déjà la frustration des citoyens du pays. C'est un facteur qui explique pourquoi de nombreux jeunes, au lieu d'attendre les élections, semblent malheureusement voter avec leurs pieds et quitter le pays.

Malgré ces défis, la Bosnie-Herzégovine a pu accomplir des progrès considérables au cours des 25 dernières années en mettant en place ses institutions gouvernementales et en développant son économie et sa société. Elle a montré que la voie politique peut apporter des avantages à tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine. Cela pourrait continuer si les représentants élus, travaillant de concert avec les dirigeants nationaux, font preuve de la volonté politique requise.

L'Irlande appuie pleinement la perspective d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à œuvrer en faveur d'objectifs communs, à relever les défis auxquels le pays est confronté et à accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'intégration dans l'Union européenne. Cela signifie qu'il faut répondre aux besoins de tous les citoyens. Nous appelons toutes les parties à défendre et à respecter les principes primordiaux d'égalité et d'inclusion, qui seront le fondement d'un avenir stable et prospère pour la Bosnie-Herzégovine. Cette approche doit permettre aux femmes de participer légitimement à la prise de décision dans toutes ses dimensions.

Nous savons, hélas, que la participation des femmes à la vie politique reste faible. Nous exhortons les autorités à œuvrer à la mise en place de mécanismes efficaces permettant d'appliquer des quotas afin de renforcer la représentation politique des femmes. Nous demandons une fois de plus au Haut-Représentant de se concentrer sur la question de l'égalité des genres et d'en rendre compte dans les futurs rapports de son bureau. C'est une question fondamentale pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Nous savons que le fonctionnement du pays suscite des frustrations de toutes parts. Nous les comprenons, mais ces questions doivent être abordées

dans le cadre d'un dialogue constructif sur les réformes constitutionnelles et électorales.

La Bosnie-Herzégovine doit entreprendre de nouvelles réformes constitutionnelles et électorales pour garantir l'égalité et la non-discrimination de tous les citoyens, notamment en appliquant la jurisprudence *Sejdić-Finci* de la Cour européenne des droits de l'homme. Il ne faut prendre aucune mesure législative ou politique qui rendrait plus difficile l'exécution de l'arrêt *Sejdić-Finci* et des arrêts connexes de la Cour européenne des droits de l'homme ou qui creuserait davantage les divisions.

Nous devons être clairs en appelant à la mise en place d'un processus inclusif de réforme constitutionnelle et électorale grâce à un véritable dialogue et conformément aux normes internationales. Cela permettrait d'éliminer toute forme d'inégalité et de discrimination dans le processus électoral. Dans le même temps, nous soulignons qu'il importe que les élections nationales se déroulent comme prévu en octobre prochain.

Il ne fait aucun doute qu'un accord sur ces questions rapprocherait la Bosnie-Herzégovine du statut de candidat à l'Union européenne. Des progrès doivent être accomplis en ce qui concerne les 13 autres priorités essentielles en matière de réforme fixées dans l'avis de la Commission européenne, notamment s'agissant de l'état de droit. Ces progrès sont indispensables pour rétablir la confiance des citoyens dans le système judiciaire. La Bosnie-Herzégovine ne pourra avancer sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne que si elle réalise l'ensemble de ces réformes fondamentales.

L'Irlande estime que la Bosnie-Herzégovine a sa place au sein de l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine a encore des défis de taille à relever, mais nous espérons que ses dirigeants reprendront le dialogue nécessaire pour régler, étape par étape et de manière pragmatique, les problèmes auxquels le pays est confronté.

Nous continuerons assurément à aider la Bosnie-Herzégovine à surmonter le sombre héritage du passé et à réaliser pleinement son potentiel en tant qu'État souverain au sein de la famille européenne des nations.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Haut-Représentant, M. Christian Schmidt, de son exposé détaillé et objectif d'aujourd'hui, ainsi que de sa présentation du soixante et unième rapport établi par le Haut-Représentant chargé

d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, qui a été distribué au Conseil de sécurité (S/2022/374, annexe).

Nous saluons la présence du Haut-Représentant et le félicitons des efforts qu'il déploie pour aider la Bosnie-Herzégovine et son peuple à mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton. L'Albanie appuie et salue pleinement son engagement et ses activités. Ses compétences et son mandat exécutif, tels que décidés par le Conseil de mise en œuvre de la paix, doivent être acceptés et respectés par tous les acteurs nationaux et internationaux concernés et perçus comme une composante de l'ensemble des efforts déployés par la communauté internationale pour aider la Bosnie-Herzégovine à aller de l'avant.

Je me félicite également de la participation à la présente séance du Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Šefik Džaferović.

La situation en Bosnie-Herzégovine demeure complexe. Nous observons, hélas, que l'absence de coopération entre les parties perdure et s'accompagne souvent de tensions. Nous saluons l'engagement du Haut-Représentant Schmidt et de son bureau à désamorcer les tensions. Nous encourageons tous les acteurs politiques du pays à se joindre aux appels du Haut-Représentant en faveur du dialogue et de la coopération à tous les niveaux de l'État. Ceci est dans l'intérêt des citoyens de la Bosnie-Herzégovine, qui aspirent à la stabilité, au développement économique et à un avenir meilleur.

Nous sommes convaincus que le programme « 5 plus 2 » constitue une base solide pour les réformes à entreprendre dans le pays. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Haut-Représentant de créer un groupe d'experts en vue de régler durablement les questions relatives aux biens de l'État et aux biens pouvant servir à la défense. Nous encourageons tous les acteurs politiques à mettre en place un processus inclusif de réforme constitutionnelle et électorale grâce à un dialogue créatif et conformément aux normes européennes. Les divergences et les discussions en cours ne doivent pas avoir de répercussions négatives sur le processus électoral prévu en octobre de cette année.

Nous nous félicitons de la prise de position claire de la Bosnie-Herzégovine en faveur du respect et de la défense du droit international et de la Charte des Nations Unies en condamnant l'agression de la Russie en Ukraine.

La Bosnie-Herzégovine est plongée dans une crise politique prolongée, principalement en raison

des mesures inacceptables prises par la Republika Srpska pour compromettre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité du pays. Milorad Dodik, un homme politique serbe de la Republika Srpska, a tenté à maintes reprises de transférer, mais le mot juste serait plutôt « voler » les pouvoirs du Gouvernement central pour les transférer aux institutions de la Republika Srpska, en violation de la Constitution nationale et de l'Accord de Dayton. Cette stratégie de déstabilisation vise à défaire les réformes entreprises au cours des 26 dernières années afin de mettre un terme au processus d'intégration euro-atlantique et d'ouvrir la voie à la dissolution du pays. Nous ne devons pas l'accepter.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la persistance des discours politiques consistant à nier le génocide commis à Srebrenica, à glorifier les criminels de guerre et à tenir des propos haineux assortis d'insultes à caractère ethnique. Dodik est connu pour attiser les divisions entre les groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine à des fins politiques, et son déni public répété du génocide est au cœur de ses efforts. Qualifier le génocide de mythe fabriqué de toutes pièces ou de plus grande supercherie du XX<sup>e</sup> siècle relève d'un négationnisme délirant et constitue une insulte aux plus de 8000 civils qui ont été massacrés à Srebrenica. Le fait de céder au nationalisme et de glorifier des criminels de guerre condamnés ne constitue pas une simple provocation. Tout faux pas en Bosnie-Herzégovine risque de rejaillir sur l'ensemble de la région.

Il n'est donc pas surprenant que ce comportement inacceptable ait été sanctionné à juste titre, et nous nous félicitons des mesures prises par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni contre Dodik à la suite de ses tentatives répétées et délibérées de mettre en péril le fonctionnement de l'État et la paix durablement acquise en Bosnie-Herzégovine.

Les Balkans occidentaux sont une région complexe, mais dynamique et en plein développement. Pourtant, tous les acteurs concernés ne vont pas dans la même direction, ce qui reste une source de préoccupation croissante et de déstabilisation pour la région. Tenter de gagner en influence en se servant de la montée du nationalisme et des divisions sur les questions religieuses et ethniques ne fait que polariser la vie politique et créer un sentiment d'insécurité dans plusieurs pays des Balkans occidentaux, en particulier la Bosnie-Herzégovine. En outre, l'absence de perspectives claires concernant l'intégration euro-atlantique crée un espace propice à des ingérences malvenues et dangereuses.

Nous devons refuser et condamner ouvertement et fermement toute menace à la sécurité en Bosnie-Herzégovine découlant de l'exploitation des tensions ethniques et religieuses et ayant pour but ultime de bloquer les réformes et de faire dérailler le processus d'intégration euro-atlantique dans le pays. À cet égard, je me dois de rappeler la déclaration faite le 17 mars par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en Bosnie-Herzégovine :

« Si [la Bosnie-Herzégovine] décide de devenir membre d'une alliance, quelle qu'elle soit [...], l'exemple de l'Ukraine montre ce à quoi nous pouvons nous attendre ».

Nous estimons que seuls la coopération et un véritable dialogue entre toutes les parties en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'une vision claire de ce qui nous a empêchés de progresser jusqu'à présent, d'une part, et de ce que nous devons faire pour rétablir la normalité dans le pays, d'autre part, nous permettront de sortir de cette impasse sans fin. Le rôle du Haut-Représentant et de son bureau reste essentiel pour faciliter le dialogue et garantir l'ordre constitutionnel.

Il est primordial que l'Union européenne reste sérieusement mobilisée, car la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine est très importante pour le pays et la région, notamment pour les jeunes. Ils ont besoin de perspectives claires, ils ont besoin d'emplois, et ils ont besoin d'un projet auquel s'identifier.

Nous devons aider la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique et uni, ainsi que ses citoyens. Un message unifié du Conseil de sécurité est ce dont ils ont besoin et ce qu'ils méritent.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie le Haut-Représentant Christian Schmidt pour son intervention et je salue la participation à cette séance du Président de la Présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine.

La France exprime sa préoccupation au sujet de la crise politique en Bosnie-Herzégovine en cours depuis l'été dernier. Cette crise, caractérisée par le blocage des institutions de l'État central et par des initiatives visant au transfert unilatéral de certaines de ses compétences vers la Republika Srpska, menace les acquis de près de 30 ans de construction institutionnelle et de réformes dans le pays, dans le cadre prévu par les Accords de Dayton/Paris et sur la voie du rapprochement européen. Nous appelons donc l'ensemble des dirigeants de Bosnie-Herzégovine à retrouver la voie du dialogue, la voie

du compromis nécessaires au bon fonctionnement des institutions de leur pays et à son cheminement européen.

Les citoyens de Bosnie-Herzégovine ont droit à des institutions démocratiques efficaces, qui respectent pleinement les principes de l'état de droit, notamment s'agissant de la justice, de la lutte contre la corruption, de la lutte contre le crime organisé. C'est le sens des 14 priorités qui avaient été identifiées en 2019 dans l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Ces priorités doivent continuer de guider les efforts de réforme, au bénéfice de tous les habitants du pays.

Nous sommes particulièrement attentifs à la participation pleine, effective des femmes à la vie politique, qui peut contribuer à un règlement de la crise politique.

La France regrette qu'un accord n'ait pas encore été trouvé sur une réforme constitutionnelle, électorale, qui garantisse le principe de non-discrimination et d'égalité de l'ensemble des citoyens de Bosnie-Herzégovine, conformément aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Nous continuerons de soutenir les efforts visant à parvenir à un compromis sur ce sujet. L'absence d'accord sur un nouveau cadre électoral ne saurait toutefois priver les citoyens de Bosnie-Herzégovine de leur droit fondamental à élire leurs représentants. Nous appelons les autorités de Bosnie-Herzégovine à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation de ces élections et à leur financement dans les délais prévus.

Face à ces dynamiques préoccupantes, la France juge que la présence internationale en Bosnie-Herzégovine reste absolument nécessaire à la stabilité du pays et de la région, ce conformément au cadre prévu par les Accords de Dayton/Paris.

S'agissant du volet militaire, l'Union européenne remplit depuis 2004 le rôle principal dans la stabilisation de la paix en Bosnie-Herzégovine avec l'opération EUFOR ALTHEA. Nous souhaitons que cette présence continue dans la durée.

L'Union européenne participe pleinement à réduire les tensions entre la Serbie et le Kosovo avec la mission EULEX Kosovo par ailleurs, notamment au moment des élections présidentielles en Serbie au mois d'avril dernier.

S'agissant du volet civil, la France soutient pleinement l'action du Haut-Représentant, dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, et elle se félicite qu'il ait pu participer à cette séance du Conseil aujourd'hui.

Alors que le continent européen fait face à un défi sans précédent né de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, nous ne ménagerons aucun effort pour œuvrer à la stabilité de l'Europe, notamment dans les Balkans où les blessures des conflits des années 90 sont encore extrêmement vives. Nous réaffirmons l'importance de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition pour tous les crimes commis pendant ces conflits. Les processus de justice transitionnelle, de réconciliation, restent la seule base solide pour l'avenir du pays. Nous condamnons de la manière la plus ferme la glorification des criminels de guerre condamnés par la justice et la négation du génocide.

La France réaffirme enfin son attachement à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, comme de l'ensemble des pays des Balkans occidentaux. En sa qualité de Présidente du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022, la France organisera au mois de juin une conférence sur les Balkans occidentaux, avec la participation des 27 États membres et des six États de la région, ce afin de réaffirmer collectivement l'engagement sur la voie de l'intégration européenne et de continuer à construire toutes les coopérations nécessaires en réponse aux défis communs.

**M. Kiboino** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Christian Schmidt de son exposé et de son rapport au Conseil de sécurité (voir S/2022/374).

L'Accord de paix de Dayton reste la pierre angulaire de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine. Il doit demeurer le cadre permettant de trouver des solutions en ce qui concerne le règlement du conflit interethnique grâce à un dialogue inclusif entre les parties, sur la base de l'égalité et du respect mutuel, du compromis et du consensus. Nous exhortons le Bureau du Haut-Représentant à continuer de collaborer objectivement avec toutes les parties afin d'instaurer la confiance et de surmonter les obstacles à la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », qui reste le socle de la réalisation de la stabilité à long terme. Nous appelons également les autorités bosniennes à consentir les efforts nécessaires pour progresser dans la réalisation de ces cinq objectifs et de ces deux conditions, ainsi que

pour garantir le plein respect de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Le Kenya réaffirme qu'il faut éviter et lutter contre les discours qui sèment la division et les discours de haine, notamment par le biais des médias sociaux. À cet égard, il est important d'avoir une compréhension approfondie des griefs qui les alimentent, ainsi que des instigateurs et des relais de ces discours, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures novatrices et concrètes pour s'attaquer à leurs moteurs et causes profondes.

Le Kenya est convaincu que la Bosnie-Herzégovine trouvera son propre chemin vers la démocratie et la stabilité, mais cela ne peut se faire sans l'état de droit. Nous convenons donc avec le Haut-Représentant qu'il est nécessaire de maintenir l'état de droit, notamment en ce qui concerne le statut des nombreuses décisions de justice internationales et nationales non appliquées.

Nous prenons note des obstacles au retour volontaire et à la réintégration harmonieuse des réfugiés et des personnes déplacées. La collaboration entre les parties est essentielle, car elle crée un environnement propice au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers d'origine.

En ce qui concerne le Bureau du Haut-Représentant, il est important que tout désaccord entre les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix soit résolu de façon consensuelle et par le biais d'un dialogue constructif, conformément à l'Accord de paix.

Pour terminer, nous continuons à encourager les autorités bosniennes à poursuivre leur quête d'une solution durable qui tienne compte des besoins de leur population et de toutes les parties prenantes.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue dans cette salle à S. E. M. Džaferović, Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine. Je salue également la participation des Représentants permanents de la Serbie et de la Croatie à la séance d'aujourd'hui.

Depuis notre dernière séance sur la Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.8896), la situation politique du pays reste marquée par une profonde impasse. Des désaccords subsistent entre les parties en Bosnie-Herzégovine sur des questions importantes concernant la gouvernance de l'État, ce qui engendre une plus grande incertitude politique. Dans le même temps, la Chine constate que toutes les parties en Bosnie-Herzégovine,

y compris la Republika Srpska, se sont engagées à défendre la souveraineté nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays.

La position de la Chine sur la Bosnie-Herzégovine est cohérente et claire. En ce qui concerne la souveraineté, l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, il est important de respecter les souhaits de son peuple quant à l'avenir du pays. Nous encourageons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à participer activement à un dialogue constructif et à coopérer pour parvenir à la réconciliation nationale.

L'année 2022 est une année électorale en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que toutes les parties se rapprocheront les unes des autres, continueront à s'engager en faveur de la recherche d'un consensus par le dialogue et la concertation et travailleront ensemble pour faire avancer le programme politique du pays.

Le système de Haut-Représentant et les pouvoirs de Bonn sont des arrangements spéciaux datant d'une époque particulière. Pour instaurer une paix et une stabilité à long terme et permettre l'adhésion à l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine doit trouver une voie praticable vers le rétablissement complet de sa souveraineté. Compte étant tenu de l'évolution de la situation, la communauté internationale doit, de manière juste, équilibrée et prudente, fournir une assistance constructive, de façon à répondre aux véritables besoins de la population bosnienne.

Le fait que les forces extérieures choisissent un camp n'aidera pas à réconcilier les différences ni à résoudre les désaccords entre les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine. L'imposition arbitraire de sanctions unilatérales qui ne sont pas fondées sur le droit international peut également aggraver les tensions et compliquer davantage une situation déjà difficile. Ce n'est certainement pas un moyen efficace de résoudre le problème.

La Chine appuie tous les efforts qui sont propices au maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Elle salue le rôle joué par la Serbie, la Croatie et d'autres pays de la région à cette fin. Nous constatons que les effectifs de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) ont considérablement augmenté. Nous espérons qu'EUFOR ALTHEA continuera à jouer un rôle constructif dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, et à fournir une

assistance en matière de déminage et de lutte contre le terrorisme.

L'Europe est aujourd'hui confrontée à de nouveaux défis géopolitiques, qui ont de graves répercussions sur la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire partout dans le monde. Cette situation, aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), soumet l'économie de la Bosnie-Herzégovine et le bien-être de sa population à une pression intense, comme en témoignent la hausse rapide de l'inflation et les taux de chômage qui restent élevés. La communauté internationale, l'Union européenne et les partenaires européens en particulier, doivent continuer à renforcer l'aide au développement en Bosnie-Herzégovine et à aider davantage le pays à lutter contre la pandémie, afin de contribuer à son relèvement socioéconomique dans les meilleurs délais.

La Chine attache une grande importance à ses relations amicales avec la Bosnie-Herzégovine. Notre amitié s'étend à tous les habitants de Bosnie-Herzégovine. La coopération bilatérale dans divers domaines, notamment l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et le commerce, ne cesse de s'approfondir. Quand l'épidémie de COVID-19 est survenue, la Chine a fourni en urgence des doses de vaccin à la Bosnie-Herzégovine et lui a fait don de plusieurs lots de fournitures antiépidémiques. Nous continuerons à faire de notre mieux pour aider la Bosnie-Herzégovine à parvenir à la paix, à la stabilité et au développement à long terme.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Christian Schmidt de son exposé. Je salue également la participation de M. Šefik Džaferović, Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, à la présente séance, ainsi que la participation de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne.

Cette année marque le vingt-septième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, ou ce que l'on appelle l'Accord de Dayton, un succès diplomatique qui a mis fin à l'effroyable guerre de Bosnie, dont les tragédies restent vives dans la mémoire des personnes rescapées. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis se déclarent préoccupés par les récents événements et par les tensions politiques actuelles qui menacent d'exacerber la situation politique et la situation en matière de sécurité dans le pays. La situation actuelle appelle à tirer les enseignements du passé et à s'en inspirer pour garantir un avenir meilleur et plus stable aux générations futures. Pour cela, il faut s'efforcer de désamorcer les tensions et de régler

les différends entre les parties conformément à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, afin d'éviter que la situation actuelle ne s'aggrave, en particulier à la lumière du tournant dangereux face auquel se trouve l'Europe en raison de la guerre en Ukraine. À cet égard, mon pays voudrait souligner les points suivants.

Premièrement, les Émirats arabes unis soulignent leur appui à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément au droit international et à l'Accord de Dayton. Dans ce contexte, l'Accord doit être respecté en tant que cadre de référence convenu pour régler les différends entre tous les partis politiques. La coopération entre les deux entités constitutives de la Bosnie-Herzégovine est un des éléments essentiels de l'Accord, auquel toutes les parties doivent se conformer. Par ailleurs, nous soulignons qu'il importe de respecter pleinement les institutions nationales.

Deuxièmement, les Émirats arabes unis saluent le rôle important joué par le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine dans le maintien de la paix dans le pays, en protégeant l'aspect politique de l'Accord de Dayton au cours des 30 dernières années. Il a également appuyé les réformes politiques soutenues par la communauté internationale.

Troisièmement, encourager la coexistence pacifique entre les différentes communautés de Bosnie-Herzégovine et maintenir ouverts les canaux de communication entre ces communautés est indispensable pour parvenir à une paix durable. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis condamnent toute tentative de provoquer des tensions sectaires et ethniques, de diffuser des discours haineux, d'inciter à la haine raciale et de glorifier les crimes de guerre et leurs auteurs. Ces actes compromettent les perspectives de dialogue fructueux et risquent d'entraîner un regain de violence en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, mon pays souligne l'importance d'instaurer un dialogue et de jeter des passerelles entre les différentes communautés, car cela contribuera à rendre la société plus pacifique, plus sûre et plus prospère.

Pour terminer, les Émirats arabes unis espèrent que les efforts actuellement déployés pour instaurer une paix durable en Bosnie-Herzégovine se poursuivront. Dans ce contexte, le Conseil de mise en œuvre de la paix joue un rôle important, notamment par l'intermédiaire de l'action menée par l'Organisation de la coopération islamique. L'intensification des efforts déployés au niveau international contribuera à appuyer le système politique en Bosnie-Herzégovine afin de concrétiser les

aspirations de son peuple, ce qui aura des retombées positives sur le maintien de la paix et de la sécurité dans l'ensemble des Balkans.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous notons avec regret qu'au cours des six mois qui se sont écoulés depuis le dernier débat du Conseil de sécurité sur la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.8896), aucune amélioration n'a été constatée sur le terrain. La Bosnie-Herzégovine traverse la crise politique interne la plus grave de toute sa période d'après-conflit, et le niveau de confiance et de dialogue interethnique est en chute libre. Les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine ont de plus en plus de mal à trouver un terrain d'entente. Les idéaux de consensus et de compromis autrefois incarnés par l'Accord de Dayton sont pratiquement inatteignables aujourd'hui.

Dans ce contexte, une tendance en particulier nous préoccupe fortement. L'État bosnien multinational tend à se centraliser autour de la communauté ethnique majoritaire, à savoir les Bosniaques, au détriment des droits constitutionnels des deux autres peuples et des entités de la Bosnie-Herzégovine dotées de larges pouvoirs. Cela apparaît clairement dans les discussions sur la réforme du droit électoral et dans l'adoption de décisions de politique étrangère qui ne reflètent ni les intérêts ni la volonté de l'ensemble des habitants de la Bosnie-Herzégovine. Nous considérons qu'il s'agit d'une violation flagrante de l'Accord de Dayton de 1995, qui est directement encouragée par certains États occidentaux, notamment ceux qui sont responsables de sa mise en œuvre. À cet égard, nous regrettons que la déclaration faite aujourd'hui par M. Šefik Džaferović, le Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, n'ait pas été préparée en concertation avec les autres membres de la Présidence, conformément à la procédure établie.

Apparemment, aucun enseignement n'a été tiré après que l'ancien Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, s'est imprudemment ingéré dans les affaires de la Bosnie-Herzégovine souveraine et de ses habitants l'été dernier. Aujourd'hui, nous voyons comment l'engagement qui avait été pris par la communauté internationale de transférer la pleine responsabilité du pays aux autorités légitimement élues de Bosnie-Herzégovine est délibérément sacrifié au profit d'une gestion manuelle de tous les processus bosniens par Bruxelles, Washington et certaines capitales européennes, qui imposent des solutions extérieures et leurs propres règles. Les sanctions unilatérales illégales contre des représentants politiques

bosniens, les pressions, les intimidations et le chantage deviennent monnaie courante.

Cela ouvre la voie à une nouvelle dégradation du dialogue entre Bosniens et à une déstabilisation de la situation dans le pays. Cela ne contribue en aucun cas à normaliser la situation en Bosnie-Herzégovine ni à favoriser son développement socioéconomique. La responsabilité de la poursuite de la détérioration du climat politique et de l'exode massif de la population est à attribuer à celles et ceux qui cherchent à refaçonner la Bosnie-Herzégovine de Dayton pour servir leurs intérêts personnels. Cette approche irresponsable est lourde de conséquences dangereuses. Aussi appelons-nous à cesser toute expérimentation sur l'État bosnien indépendant et sur ses habitants et à leur donner une chance de s'épanouir de manière autonome, dans le plein respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le rôle destructeur joué par le Bureau du Haut-Représentant est de plus en plus évident. Ce mécanisme a perdu tout reste d'impartialité et de pertinence et s'est transformé en un instrument utilisé pour imposer des décisions d'un intérêt et d'une faisabilité au caractère plutôt douteux. Les tentatives de s'appuyer sur les prétendus pouvoirs de Bonn pour révoquer les lois nationales indésirables sont à la fois illicites et nulles et non avenues du point de vue juridique. C'est le cas parce qu'il n'y a pas d'assentiment international permettant de les utiliser et parce que cette « boîte à outils spéciale » ne peut être mise à profit que par le Haut-Représentant, dont le poste reste vacant depuis la démission de Valentin Inzko. Comme nous l'avons souligné au début de la présente séance, nous considérons le citoyen allemand Christian Schmidt comme une personne privée qui ne détient pas de mandat lui permettant de représenter la communauté internationale.

Le prétendu rapport (voir S/2022/374) contient des insinuations contre l'Ambassadeur russe à Sarajevo, que nous jugeons totalement inappropriées. De plus, il s'agit d'insinuations liées à la situation en Ukraine et aux alentours, qui n'ont rien à voir avec la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons besoin d'une conversation ouverte et franche sur les moyens concrets de fermer le Bureau du Haut-Représentant dès que possible, car il a épuisé sa capacité d'apporter quelque chose de positif.

Nous sommes particulièrement préoccupés que les forces de l'Union européenne déployées au titre de

l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) sous un mandat du Conseil de sécurité alimentent également le climat de danger et de peur. En mars de l'année courante, la composante militaire d'EUFOR ALTHEA a doublé sans la moindre explication. Les villes bosniennes voient passer des patrouilles effectuées par des soldats en tenue de camouflage avec du matériel militaire lourd, ce qui est parfait pour semer la panique. Ce comportement nous fait nous interroger sérieusement sur la question de savoir si la présence accrue d'EUFOR ALTHEA apporte le moindre avantage. D'un facteur de stabilité, elle est devenue un élément d'intimidation et de confrontation politique, ce qui est à la fois inacceptable et dangereux.

Les élections générales en Bosnie-Herzégovine, prévues pour octobre, revêtent une grande importance. Le scrutin doit être pleinement conforme à la législation bosnienne et aux principes de représentation basés sur l'Accord de Dayton, et les résultats du vote doivent exprimer la volonté souveraine des peuples de Bosnie-Herzégovine. Nous exigeons que toutes les forces extérieures cessent d'interférer avec le programme électoral.

Nous appelons le Conseil de sécurité à produire une évaluation constructive de l'évolution récente en Bosnie-Herzégovine, qui devrait découler de l'Accord de Dayton approuvé par le Conseil de sécurité et non des conclusions arbitraires du Bureau du Haut-Représentant. Comme autre source d'information sur l'état de la situation en Bosnie-Herzégovine, nous proposons le rapport établi par la Republika Srpska, distribué en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/2022/376. La Russie, En qui est l'un des États garants de l'Accord de Dayton, souscrit sans réserve aux principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, de l'égalité des trois peuples constitutifs et des deux entités aux pouvoirs étendus.

L'Accord de 1995 conserve toute sa pertinence dans la mesure où il prévoit un schéma assez efficace pour le maintien d'un équilibre entre les intérêts des trois peuples. En outre, il n'existe aucun substitut à ce schéma, de telle sorte que toute tentative de le compromettre comporte le risque d'avoir de très graves conséquences sur les Balkans et sur l'Europe en général.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie M. Christian Schmidt de son exposé sur le dernier rapport en date (voir S/2022/374) présenté en application de la résolution 1031 (1995). Je me réjouis

également de la présence de S. E. Šefik Džaferović, Président de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie et de la Croatie, à la séance de ce jour.

L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine est fondamental pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine. Il constitue toujours le cadre à utiliser pour trouver des solutions en ce qui concerne le règlement du conflit interethnique, grâce au dialogue entre les parties, sur la base de l'égalité et du respect mutuel, du compromis et du consensus. Le Bureau du Haut-Représentant, mécanisme institutionnel international spécial, supervise la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord.

Le désaccord concernant le Bureau du Haut-Représentant doit être réglé par la voie d'un dialogue constructif, conformément à l'Accord de paix. La mise en œuvre diligente du programme « 5 plus 2 » doit rester la première priorité du Bureau du Haut-Représentant.

Toutefois, nous demeurons inquiets que la récente évolution politique en Bosnie-Herzégovine sape les progrès accomplis au cours des 26 années écoulées. Pour atteindre les objectifs de l'Accord-cadre général pour la paix, tous les camps doivent prendre part au dialogue dans un esprit de compréhension mutuelle et d'empathie à l'égard des positions des uns et des autres.

Il nous faut appuyer toutes les initiatives en faveur de la coopération, du développement et de la paix et éviter les discours porteurs de division qui pourraient porter atteinte à l'Accord de paix. Nous espérons que l'ensemble des parties et des dirigeants se réengageront à travailler ensemble de manière constructive et inclusive. À cet égard, il importe que le Bureau du Haut-Représentant œuvre objectivement, entende les différents points de vue et s'efforce d'améliorer la confiance et de consolider le cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Nous réaffirmons que l'Accord-cadre général pour la paix reste la base pour trouver des solutions relatives au règlement du conflit interethnique par un dialogue entre les parties fondé sur l'égalité et le respect mutuel, le compromis et le consensus.

Pour conclure, l'Inde appuie tous les efforts, y compris ceux de l'Union européenne, qui visent à promouvoir le dialogue et le compromis au service de la mise en œuvre de l'Accord de paix.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je salue la présence de S. E. M. Šefik Džaferović, Président de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, et je remercie M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé sur la mise en œuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine pour la période allant du 16 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Le Ghana est préoccupé par les derniers faits survenus en Bosnie-Herzégovine. La crise politique risque de compromettre la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Plus inquiétant, elle menace la stabilité qui maintient la cohésion du pays depuis deux décennies et demie.

Par conséquent, nous appelons l'ensemble des acteurs politiques et des parties prenantes à forger un accord de travail axé sur la collaboration pour la réalisation des engagements et des obligations relevant de l'Accord de paix. Cela requiert de favoriser un climat propice à l'égalité des chances pour tous et un réengagement en faveur de la coexistence pacifique des sociétés pluriethniques et multiconfessionnelles de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous appelons à éviter les discours susceptibles de diviser et à appliquer une tolérance zéro aux discours de haine, qui attisent les tensions.

Les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine ont la responsabilité de maintenir l'unité du pays et d'assurer le bon fonctionnement des institutions de l'État à tous les niveaux. Sur ce point, nous espérons que les signes encourageants de coopération dans le District de Brcko seront une inspiration pour les représentants des deux entités. Il est essentiel de surmonter la profonde méfiance qui règne dans la société, à l'appui de tout effort visant à répondre aux besoins budgétaires des institutions de l'État, de sorte qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations envers toute la population du pays.

Nous encourageons également des efforts accrus pour traiter de tous les aspects du programme « 5 plus 2 », y compris le règlement acceptable et durable de la question de la répartition des biens entre l'État et les autres niveaux de gouvernement, ainsi que les biens pouvant servir à la défense et l'enracinement de l'état de droit.

Nous estimons que la voie choisie par la Bosnie-Herzégovine en direction d'un État pacifique et viable, intégré à l'Union européenne, est une voie qui nécessite un large appui de la communauté internationale sous

forme de mesures concrètes, ainsi que défini par les prescriptions de Bruxelles de février 2008.

À cet égard, nous exhortons également le Bureau du Haut-Représentant à adopter une posture qui lui permette d'approfondir le dialogue avec les responsables des entités en vue de les aider à surmonter les problèmes internes et à travailler de manière constructive à la réalisation des objectifs.

Nous exhortons en outre la Présidence du pays à harmoniser ses messages publics, à améliorer la cohérence de ses actions et à servir de socle à la stabilité et à l'espoir dont les institutions et la population de Bosnie-Herzégovine ont besoin pour dépasser cette période difficile. Cela est d'autant plus nécessaire que les domaines de compétence précédemment répartis entre l'État et les entités sont en train d'être interprétés de manière concrète afin de s'adapter au fonctionnement efficace d'une structure étatique progressiste et unifiée.

Nous prenons note de la situation économique en Bosnie-Herzégovine et appelons à la coopération et à l'appui nécessaires pour surmonter les difficultés actuelles dans les processus décisionnels dans l'intérêt de la population, notamment les jeunes. Nous appelons également les autorités de l'ensemble du pays à s'acquitter de leur obligation de créer des conditions favorables au retour et à la réintégration en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, sans discrimination, conformément à l'Accord-cadre général pour la paix.

Pour conclure, nous exhortons les membres du Conseil à adopter une approche commune face à la situation en Bosnie-Herzégovine, indépendamment de nos divergences de vues sur le fait de savoir si le Bureau du Haut-Représentant est toujours pertinent ou non. Dans ce contexte, nous devons continuer d'appuyer, de concert, la souveraineté et l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'éviter toute situation dans la région des Balkans occidentaux susceptible de conduire à la détérioration des conditions de sécurité déjà précaires en Europe.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je salue la présence du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et du Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je remercie M. Schmidt de son exposé instructif qui, en plus de son rapport (voir S/2022/374), met en relief certains des problèmes graves auxquels la Bosnie-Herzégovine continue de faire face.

Il reste encore beaucoup à faire avant que l'Accord-cadre général pour la paix ne soit mis en œuvre dans son intégralité. Par ailleurs, l'histoire nous a appris que l'instabilité politique peut s'aggraver dans des conditions spécifiques. Pour cette raison, nous craignons que la crise politique actuelle en Bosnie-Herzégovine ne dégénère en une situation encore plus grave sur le plan de la sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation des discours agressifs et à caractère ethnique, et nous appelons les autorités à s'abstenir de faire des discours de haine et à les condamner.

Le climat politique déjà difficile qui règne en Bosnie-Herzégovine pourrait aussi se détériorer davantage en raison de l'impact de la guerre en Ukraine. Même si la responsabilité de maintenir la stabilité et la sécurité incombe aux autorités locales, la communauté internationale doit réagir de manière appropriée, et le fera, si besoin est.

La Norvège est fermement convaincue que la contribution de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) au maintien de la paix, de la stabilité et d'un environnement sûr et sécurisé en Bosnie-Herzégovine est essentielle et, malheureusement, toujours nécessaire. À cet égard, nous saluons le déploiement de 500 membres des forces de réserve supplémentaires à titre de mesure de précaution. Le mandat d'EUFOR ALTHEA doit être renouvelé en novembre, et la Norvège travaillera d'arrache-pied avec les autres membres du Conseil pour obtenir le renouvellement d'un mandat solide.

La justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre, y compris les violences sexuelles liées au conflit, sont indispensables pour instaurer une paix pérenne en Bosnie-Herzégovine. Comme le Secrétaire général l'a souligné en avril dans son dernier rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272), même si un système de réparation a été mis en place depuis plusieurs décennies, les progrès réalisés dans ce domaine sont insuffisants. Nous encourageons la mise en œuvre accélérée des mesures visant à rendre justice aux personnes rescapées et demandons instamment au Haut-Représentant de collaborer avec les autorités et les partenaires pour faire progresser l'application du principe de responsabilité pour les crimes de violence sexuelle liés aux conflits.

La Norvège appuie pleinement le Bureau du Haut-Représentant et est convaincue du rôle important qu'il joue dans la supervision de la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord-cadre général pour la paix. Néanmoins,

nous attendons avec impatience le jour où cette mission sera accomplie, pour que le Bureau puisse mettre fin à ses activités et que la supervision internationale de la Bosnie-Herzégovine soit progressivement supprimée.

Toutefois, pour ce faire, la Bosnie-Herzégovine doit faire des progrès supplémentaires dans le cadre du programme « 5 plus 2 ». Cela n'est possible que si tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine travaillent ensemble de manière constructive et dans l'intérêt de tous les habitants du pays. Nous exhortons les autorités à maintenir leur engagement en faveur du processus de transition vers un pays européen pacifique, réformateur et prospère. La communauté internationale est également prête à apporter son appui et à contribuer à ces réformes nécessaires.

Je tiens à terminer en réaffirmant que la Norvège appuie pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine, à savoir celle d'un État unique et souverain composé de deux entités et du District de Brcko.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Haut-Représentant Schmidt de son exposé et souhaitons la bienvenue au Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, M. Džaferović. Nous saluons également la participation des représentants de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne à la présente séance.

Ma déclaration portera sur trois points : premièrement, l'impasse politique, deuxièmement, les élections et troisièmement, les discours de haine.

Premièrement, les six derniers mois ont été caractérisés par une paralysie de l'appareil politique en Bosnie-Herzégovine et par des remises en cause systématiques de l'architecture institutionnelle issue de l'Accord de Dayton. La création d'un système législatif et institutionnel parallèle par la Republika Srpska, ainsi que son retrait unilatéral des accords et son rejet des décisions de la Cour constitutionnelle représentent une menace pour l'État, sapent le travail accompli au cours des 25 dernières années et détournent le pays de son processus d'intégration à l'Union européenne. Nous regrettons l'absence presque totale de progrès en ce qui concerne le programme « 5 plus 2 », à l'exception de certaines avancées dans le District de Brcko. Nous réaffirmons que les progrès accomplis dans le cadre de ce programme sont essentiels pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Deuxièmement, l'exercice démocratique est fondamental pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Les prochaines élections qui se tiendront en octobre seront cruciales. Nous espérons que les femmes et les jeunes y participeront pleinement et de manière significative. Nous appelons donc les parties bosniaque et croate à trouver un accord sur les questions électorales, notamment en ce qui concerne le financement. Nous espérons que toutes les parties redoubleront d'efforts pour trouver une solution à leurs différends et qu'après les élections, un gouvernement qui fonctionne comme il faut sera formé et que les événements de 2018 ne se reproduiront pas.

Troisièmement, le Mexique prend note avec inquiétude des informations faisant état de la justification des criminels de guerre, de la négation du génocide et des crimes de guerre et du rejet ou de la dilution des décisions du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et des tribunaux locaux. Il est inacceptable que de tels actes ne soient pas condamnés officiellement. Il est particulièrement alarmant que, dans certains cas, ce sont des fonctionnaires qui diffusent ces messages et qui font la promotion de récits nationalistes qui alimentent une rhétorique de division au détriment de la coexistence pacifique.

Nous avons suivi de près la visite du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition en décembre et nous nous faisons l'écho de son appel à ce que le processus de réconciliation émane d'une stratégie globale visant à maintenir la paix. Par conséquent, nous demandons instamment à l'Assemblée parlementaire d'adopter une législation sur la négation du génocide et des autres crimes de guerre. Nous prenons note de la proposition du Haut-Représentant de retirer les amendements au Code pénal présentés par son prédécesseur, afin que l'Assemblée puisse légiférer sur cette question conformément aux normes internationales.

Je conclus en renouvelant l'appui de mon pays au travail de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine pour sauvegarder la paix et la sécurité en Bosnie-Herzégovine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Haut-Représentant de son exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je remercie également

M. Džaferović, Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, de sa participation à la présente séance.

Les États-Unis se félicitent du rapport du Haut-Représentant Schmidt (voir S/2022/374), qui est conforme aux précédents et aux exigences de la résolution 1031 (1995). De plus, ses évaluations sont extrêmement précieuses. Il a veillé à ce que la communauté internationale soit informée de la situation sur le terrain. Il a fait un travail admirable dans des circonstances difficiles, notamment au vu de la menace que la guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine fait peser sur la sécurité en Europe.

Il y a 27 ans, les États-Unis ont contribué à la conclusion de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine. L'Accord de Dayton reste essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales, car ce qui était vrai au moment de la signature de l'Accord en 1995 reste vrai aujourd'hui. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine sont primordiales et indiscutables.

Mais comme nous l'avons entendu aujourd'hui, cette stabilité durement acquise est menacée. Nous partageons l'avis du Haut-Représentant selon lequel c'est une voie dangereuse pour tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine et de la région. Les responsables politiques locaux multiplient les déclarations incendiaires, menacent d'empêcher ou de boycotter les élections et refusent de s'attaquer à la corruption. Les États-Unis condamnent ce comportement.

Plus précisément, nous devrions tous être préoccupés par les mesures prises par M. Milorad Dodik et la Republika Srpska pour empêcher les institutions de l'État de mettre en œuvre la volonté du peuple et confisquer les compétences de l'État. Les autorités de la Republika Srpska cherchent également à se retirer de l'ordre constitutionnel, juridique et institutionnel de l'État pour créer des cadres parallèles. Je tiens à être claire : ces actions sont antidémocratiques, elles sont susceptibles d'entraîner une escalade, elles ne sont pas dans l'esprit ni dans la lettre de l'Accord de Dayton et elles menacent la santé, la prospérité et l'avenir de tout le pays et de ses citoyens.

Les appels des dirigeants croates de Bosnie à entraver les élections ou à créer une nouvelle organisation territoriale sont également dangereux et pourraient compromettre la paix et la sécurité dans la région. Malheureusement, tous les dirigeants ethnionationalistes, y compris les partis bosniaques, ont choisi de recourir à

la corruption, à la peur et à la division pour rester au pouvoir. Ils ont sapé de l'intérieur la confiance dans les institutions du pays. Tous les dirigeants du pays portent la responsabilité des difficultés auxquelles ce dernier est confronté aujourd'hui.

Les États-Unis déplorent l'aggravation des divisions et la rhétorique employée par les partis politiques pour attiser les tensions et détourner l'attention d'autres problèmes, notamment la corruption généralisée. Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Représentant pour apaiser ces tensions et encourager les parties à régler leurs différends par le dialogue.

Il faut que les élus renouent avec une bonne gouvernance à tous les échelons de la vie publique. L'heure est venue de réaliser les progrès indispensables en matière de lutte contre la corruption, de réformes démocratiques et économiques, ainsi que sur le front de l'état de droit et de la réconciliation. Et, comme nous l'avons constaté à maintes reprises, les différends ne peuvent être réglés que par le dialogue au sein d'institutions établies et non par l'obstruction et les boycotts. Les autorités à tous les niveaux doivent continuer de lutter contre la corruption, qui prive les citoyens de croissance économique et d'un avenir plus prospère, sape les institutions et entrave la voie euro-atlantique choisie par le pays.

Le meilleur antidote à la corruption est la démocratie. Nous saluons donc la décision prise par la Commission électorale centrale de convoquer des élections le 2 octobre. Nous demandons une affectation de fonds immédiate pour permettre la tenue des élections. C'est le devoir fondamental de toute démocratie crédible de permettre à ses citoyens d'exercer leur droit de choisir leurs élus.

Enfin, nous voulons souligner qu'il importe de mener à bien le programme « 5 plus 2 » qui définit les exigences devant être remplies avant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et la fin de la supervision internationale du pays. En attendant que ce programme soit achevé, le rôle du Haut-Représentant pour assurer la mise en œuvre complète des volets civils de l'Accord de paix de Dayton reste indispensable. Nous regrettons les tentatives répétées de certains membres du Conseil de saper le mandat et la légitimité du Haut-Représentant afin de réduire à néant les efforts qu'il déploie pour apporter une stabilité et une prospérité durables à la Bosnie-Herzégovine et à l'ensemble de sa population.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

J'appelle à nouveau l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la dernière note 507 du Président (S/2017/507), qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Šefik Džaferović, Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine.

**M. Džaferović** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque ; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et je vous souhaite plein succès dans cette mission. Je me félicite également de la présence de M. Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, dont le rapport sur la situation dans le pays (voir S/2022/374) présente selon moi un compte rendu objectif de la situation dans notre pays.

Je voudrais aborder un certain nombre de points clefs relatifs à la situation en Bosnie-Herzégovine. Depuis plus de 10 ans, notre pays traverse une profonde crise politique. Cette crise a été provoquée par les menaces de sécession, le blocage des institutions et les actions menées par les autorités de la Republika Srpska en violation de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, de l'Accord de paix de Dayton et de 27 années de mise en œuvre de cet accord.

Depuis la fin de la guerre, conformément à l'Accord de paix de Dayton, et avec l'appui de la communauté internationale, nous avons réalisé d'importants progrès en matière de réformes. Les dispositions claires de l'article III de la Constitution de Dayton de la Bosnie-Herzégovine prévoient la possibilité pour la Bosnie-Herzégovine de créer des institutions étatiques supplémentaires et d'assumer les compétences nécessaires pour préserver sa souveraineté, son intégrité territoriale, son indépendance politique et sa subjectivité internationale. En appliquant ces dispositions de la Constitution établie dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton, nous avons créé une armée commune, un service de renseignement, des ministères, un système fiscal d'État, un système judiciaire et d'autres institutions qui ont renforcé la paix et grâce auxquels

l'État a pu fonctionner de manière indépendante. Comme le montrent toutes les analyses pertinentes, ces réformes ont bénéficié aux citoyens de toutes les régions de Bosnie-Herzégovine, y compris des deux entités et du District de Brcko.

Nous avons mis en œuvre ces réformes avec le consentement des représentants politiques des deux entités et de tous les peuples, tandis que les décisions ont été prises au sein de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, conformément aux procédures prescrites. Qui plus est, nous l'avons fait avec l'appui de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, et en Bosnie-Herzégovine, nous sommes très reconnaissants pour cet appui.

Entre 1997 et 2014, lorsque ces réformes ont été mises en œuvre, le Conseil de sécurité, dans ses résolutions sur la situation dans notre pays, a clairement exprimé son appui au processus de renforcement des institutions de l'État et encouragé les autorités de la Bosnie-Herzégovine à suivre cette voie. Parallèlement à cet appui, dans ses résolutions 2123 (2013) et 2183 (2014), le Conseil a en outre déclaré que le processus de renforcement des institutions de l'État favorisait la création d'un État autonome pleinement opérationnel capable de s'intégrer dans les structures européennes.

Malheureusement, ces 10 derniers mois, nous avons été témoins en Bosnie-Herzégovine d'efforts visant à réduire à néant toutes les réalisations obtenues grâce à la mise en œuvre de l'Accord de Dayton.

Les autorités de la Republika Srpska menacent de dissoudre unilatéralement toutes les institutions de l'État et de s'approprier leurs compétences. À cette fin, elles ont adopté ou soumis à examen des lois spécifiques dans les domaines de la justice, des biens de l'État et des médicaments. Cela menace l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, puisque, comme je l'ai dit, la Constitution de Dayton affirme sans équivoque que des compétences supplémentaires au niveau de l'État sont nécessaires pour préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine.

Compte tenu du mandat du Conseil de sécurité, je tiens à avertir le Conseil des dangers que représentent ces activités sécessionnistes qui portent directement atteinte à l'Accord de paix de Dayton, pierre angulaire de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, ainsi que dans cette partie de l'Europe.

En raison de la complexité de son système de prise de décision, la Bosnie-Herzégovine n'a pas encore

mis au point de mécanismes adéquats pour prévenir les activités sécessionnistes en temps utile, et nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale. L'expérience de la mise en œuvre de l'Accord de Dayton nous montre que cet appui s'est toujours avéré bénéfique et efficace.

Il importe donc que, dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton, le Bureau du Haut-Représentant accomplisse son travail conformément au mandat qui lui a été confié. Le Haut-Représentant, M. Schmidt, a décidé d'abroger la loi sécessionniste sur les biens de l'État, et c'est une mesure importante pour la stabilité.

Cependant, pour stabiliser complètement la situation en Bosnie-Herzégovine, il est indispensable de révoquer toutes les lois inconstitutionnelles, ainsi que les conclusions adoptées le 10 décembre 2021 par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska et toutes les autres lois contraires à l'Accord de paix de Dayton.

Il faut en outre débloquent les institutions. Depuis l'été dernier, les institutions étatiques de la Bosnie-Herzégovine, dirigées par la Présidence, le Conseil des ministres et l'Assemblée parlementaire, n'ont pas du tout travaillé en raison de l'absence de représentants de la Republika Srpska et de quorum. Récemment, à la suite des pressions exercées par la communauté internationale, les représentants de la Republika Srpska ont commencé à participer à des sessions, mais ils refusent toujours de travailler à plein régime et de prendre des décisions, ce qui signifie que le blocus perdure. Il a juste été légèrement atténué en raison des sanctions annoncées ou imposées par la communauté internationale.

Il faut que le blocus prenne fin et que la Bosnie-Herzégovine sorte pleinement de la crise afin qu'elle soit stable et puisse aller de l'avant. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine doivent entreprendre des réformes, dans le but d'améliorer le niveau de vie des citoyens et de progresser sur la voie de l'intégration euro-atlantique.

À cet égard, les institutions de la Bosnie-Herzégovine sont conscientes des obligations qui leur incombent s'agissant de mettre en œuvre les réformes prévues dans l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, ainsi que le programme de réforme qui définit le cadre de notre intégration à l'OTAN. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à l'Union européenne et à l'OTAN pour leur engagement envers la Bosnie-Herzégovine et notre perspective européenne et euro-atlantique.

Je suis convaincu que, dans la situation géopolitique actuelle, où nous ressentons les conséquences importantes de l'agression contre l'Ukraine sur la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de l'ensemble des Balkans occidentaux, l'Union européenne doit répondre positivement à notre demande en vue d'obtenir le statut de candidat dans le cadre de sa nouvelle méthodologie d'élargissement. Malgré de nombreux différends internes, nous avons réussi à nous entendre sur cette question, et je pense que cela doit être encouragé.

L'octroi du statut de candidat, associé à des mesures restrictives imposées aux personnes qui violent l'Accord de Dayton, peut garantir la pleine stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine et amorcer une nouvelle dynamique de réforme.

La Bosnie-Herzégovine est déterminée à consolider la paix dans la région en renforçant ses relations de bon voisinage et la coopération régionale. Nous sommes résolus à entretenir de bonnes relations avec nos voisins, fondées sur le respect mutuel. Toutes les questions en suspens doivent être résolues par la voie du dialogue et d'un accord ou, en l'absence d'une solution consensuelle, par l'intermédiaire des institutions chargées de faire appliquer le droit international.

La Bosnie-Herzégovine appuie la coopération régionale. Nous participons à un grand nombre d'initiatives régionales qui visent à promouvoir la coopération politique et d'autres formes de coopération dans la région. La Bosnie-Herzégovine, ainsi que d'autres pays des Balkans occidentaux, ont rejoint le marché régional commun dans le cadre du processus de Berlin. Nous sommes convaincus que le renforcement de la coopération économique régionale, dans le respect des normes de l'Union européenne en la matière, peut avoir une incidence extrêmement positive sur la situation générale.

Même si, en tant qu'État, nous ne sabotons personne, nous sommes préoccupés par les signaux envoyés par certains de nos voisins. Nous sommes particulièrement préoccupés par la rapidité avec laquelle les pays voisins sont en train de s'armer, principalement la Serbie qui, en intégrant la Republika Srpska, une entité de la Bosnie-Herzégovine, dans sa stratégie de défense nationale, a fait preuve d'un manque de respect alarmant pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes préoccupés par la protection que la Serbie offre aux criminels de guerre condamnés, tels que Novak Đukić, et aux nombreux autres suspects dans le génocide de Srebrenica recherchés par les autorités judiciaires de la Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, des citoyens de la Bosnie-Herzégovine qui ont défendu le pays à une époque sont poursuivis devant des tribunaux serbes. Cette question relève de la seule compétence de la Cour de Bosnie-Herzégovine, et non de celle du système judiciaire d'un pays voisin, un pays dont les plus hautes institutions judiciaires des Nations Unies ont établi qu'il avait participé à un conflit international sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes également préoccupés par l'ingérence des autorités croates dans la réglementation de notre loi électorale. La position du Président de la Croatie, qui appuie la modification unilatérale de l'Accord de Dayton par la création d'une troisième entité en Bosnie-Herzégovine, est particulièrement inquiétante, tout comme le fait qu'il soit prêt à conditionner un éventuel élargissement de l'OTAN à des modifications de la loi électorale dans notre pays.

La loi électorale en Croatie est une question interne, et nous ne nous ingérons pas dans ces questions. Nous ne nous attendons donc pas à ce que la Croatie s'ingère dans la manière dont nous allons régler notre système électoral en Bosnie-Herzégovine.

Dans ses arrêts, la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a ordonné à la Bosnie-Herzégovine de réformer la Constitution et la loi électorale afin de garantir à tous les citoyens leurs droits individuels, et de ne pas renforcer le statut privilégié des peuples constitutifs par rapport aux autres citoyens, comme le demandent constamment les autorités croates.

L'automne prochain, il y aura deux événements extrêmement importants en Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, en octobre, les élections générales nous attendent. Des élections démocratiques se tiennent régulièrement en Bosnie-Herzégovine depuis la signature de l'Accord de Dayton et constituent une pierre angulaire de la stabilité. Pour la première fois depuis 27 ans, la tenue des élections est remise en question car les ministres croates du Conseil des ministres s'opposent à l'allocation des fonds nécessaires au scrutin. Compte tenu des conséquences imprévisibles que l'obstruction des élections aurait pour la stabilité, si les blocages venaient à perdurer au Conseil des ministres, il incomberait alors au Bureau du Haut-Représentant de

prendre les décisions qui s'imposent pour débloquent les ressources financières nécessaires à la tenue des élections.

Deuxièmement, en novembre, le Conseil de sécurité se prononcera sur la prorogation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA). Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, la mission EUFOR ALTHEA, ainsi que le quartier général de l'OTAN à Sarajevo, sont les successeurs légitimes des précédentes missions militaires établies par l'Accord de paix de Dayton. La présence de forces militaires internationales est extrêmement importante pour le maintien de la paix et la mise en œuvre du volet militaire de l'Accord de paix de Dayton.

Je saisis cette occasion pour demander au Conseil de sécurité, au nom des autorités de la Bosnie-Herzégovine, de proroger le mandat d'EUFOR ALTHEA en novembre, car il s'agit d'un important garant de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et d'un mécanisme de dissuasion des activités susceptibles de menacer la paix.

En janvier de cette année, il y a eu plusieurs atteintes graves à la sécurité visant des rapatriés. Après l'augmentation des effectifs d'EUFOR ALTHEA, il n'y a plus eu de problèmes de sécurité.

Enfin, je voudrais dire que pour sortir de la situation actuelle, nous devons respecter strictement l'Accord de paix de Dayton et continuer à le mettre en œuvre, comme nous l'avons fait ces 27 dernières années. Tous les acteurs concernés par la situation en Bosnie-Herzégovine doivent respecter le cadre existant et les solutions que notre pays a appliquées. Personne n'a le droit de détruire unilatéralement les solutions existantes dont nous avons convenu au prix d'efforts considérables.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M. Gonzato** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité.

Je m'exprime au nom de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs et oratrices pour remercier de son exposé le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Schmidt, et réaffirmer notre appui continu aux

efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre le programme « 5 plus 2 » en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à ceux de son bureau.

Je souhaite également la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Šefik Džaferović, Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, et je le remercie de sa déclaration.

L'Union européenne regrette profondément la crise politique prolongée dans le pays, qui a freiné la poursuite des progrès en matière de réformes en 2021. Elle condamne également le blocage des institutions de l'État. L'Union européenne exhorte tous les dirigeants politiques à s'abstenir de tout acte et discours provocateur et clivant, notamment ceux qui remettent en cause la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, et à y renoncer.

Les discours et les initiatives visant à remettre en cause les réformes et à se retirer des institutions de l'État sont inacceptables et mettent en péril l'alignement du pays sur l'acquis communautaire et l'engagement politique en faveur de l'intégration à l'Union européenne. Tous les dirigeants politiques doivent de toute urgence nouer un dialogue pour sortir de l'impasse.

L'Union européenne prend acte des progrès très limités en matière de réformes et salue les mesures qui ont été prises, notamment la tenue, pour la première fois depuis 2008, d'élections locales à Mostar, en décembre 2020, la reprise des travaux de la Commission parlementaire de stabilisation et d'association et l'adoption par tous les niveaux de gouvernement du plan d'action sur les réformes de l'administration publique et de stratégies en matière de gestion des finances publiques. L'Union européenne exhorte les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à concentrer leurs efforts conjoints sur la réalisation des quatre grandes priorités énumérées dans l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, tel qu'approuvé par le Conseil en 2019 et conformément aux intérêts de tous les citoyens, pour avancer sur la voie de l'intégration.

L'Union européenne remercie le Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et réaffirme son appui aux efforts qu'il déploie à cet égard. Ce n'est qu'en se réformant que la Bosnie-Herzégovine avancera sur la voie de l'Union européenne.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant le ferme appui de l'Union européenne à l'opération militaire de l'Union européenne en

Bosnie-et-Herzégovine et au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

**M. Stevanović** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, les membres du Conseil de sécurité et tous les autres orateurs et oratrices de leurs déclarations.

La présente séance du Conseil de sécurité sur le rapport du Haut-Représentant (voir S/2022/374) a lieu à un moment où la communauté internationale est confrontée à de nombreux défis et où l'importance du respect des principes du droit international est pleinement réaffirmée. La Serbie est une fervente partisane et défenseuse du plein respect du droit international.

La paix et la stabilité dans notre région, ainsi que le renforcement des bonnes relations et de la coopération dans tous les domaines avec nos voisins les plus proches, sont les principales priorités de la politique étrangère de la République de Serbie. Nous sommes convaincus que ces objectifs servent les intérêts de nos citoyens et de tous les habitants de la région. Nous considérons que la Bosnie-Herzégovine est notre principal partenaire pour atteindre ces objectifs. Malheureusement, depuis peu, la région des Balkans occidentaux est accablée par des tensions politiques inutiles, des messages et discours politiques qui font obstacle à toute solution constructive. Cela a été très marqué dans la situation politique en Bosnie-Herzégovine ces derniers temps, y compris dans les relations entre les deux entités et les trois peuples constitutifs.

La Serbie est fermement convaincue que sa politique dynamique contribue concrètement au processus de réconciliation dans notre région et au renforcement des relations de bon voisinage. Le dialogue, ainsi que le respect mutuel des intérêts légitimes de toutes les parties concernées, est le moyen le plus efficace de préserver la paix et la stabilité de la région afin de bâtir un avenir meilleur pour nous tous. Notre région a un passé commun, dont nous devons tirer les enseignements, mais nous devons patiemment construire l'avenir ensemble, car nous avons le devoir de garantir une paix durable aux générations à venir.

La République de Serbie saisit cette occasion pour réaffirmer son respect de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de celle de la Republika Srpska au sein de la Bosnie-Herzégovine. Garante de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie tient à souligner

que 27 ans après sa signature, il importe de réaffirmer la validité et le plein respect de l'Accord, qui a mis fin à la guerre civile et jeté les bases de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de notre région. Telle est notre position, et elle ne changera pas.

Les interprétations unilatérales de l'Accord ne doivent pas être tolérées, car elles mettraient en péril la paix et la stabilité actuelles. Dans le même temps, la politique serbe à l'égard de ses voisins est clairement une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Le peuple bosnien doit décider librement de son avenir, sans pression ni ingérence étrangère. Nous sommes expressément contre l'imposition de solutions qui ne soient pas le résultat d'un consensus. Nous pensons que de telles initiatives constituent une menace pour la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de toute la région.

La Serbie appuie le dialogue en cours visant à régler toutes les questions en suspens en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que les décisions clefs relatives à l'avenir du pays doivent être prises à l'issue d'un dialogue et de la conclusion d'un accord entre les entités et entre les trois peuples constitutifs. Nous sommes persuadés que c'est le seul moyen de trouver une solution acceptable pour tous.

Nous sommes convaincus que toutes les parties en Bosnie-Herzégovine doivent unir leurs efforts et contribuer sincèrement et constamment à l'instauration d'une confiance mutuelle, qui permettra une coopération plus efficace au sein des institutions communes en Bosnie-Herzégovine. La République de Serbie est prête à apporter son concours à ce processus, tout en réaffirmant sa position selon laquelle il s'agit de questions internes à la Bosnie-Herzégovine.

Je saisis cette occasion pour confirmer une fois de plus notre attachement à la paix, à la stabilité et à la réconciliation. Toutes les victimes du conflit en Bosnie-Herzégovine, indépendamment de leur origine ethnique, méritent notre respect et notre empathie, et leurs familles méritent que nous leur adressions nos sincères condoléances. Malheureusement, il est impossible de ramener ces victimes à la vie, mais ce que nous pouvons et devons faire, c'est rétablir la confiance en notre avenir en condamnant tous les crimes et en traduisant leurs auteurs en justice. Nous devons éviter de politiser et d'instrumentaliser cette question très douloureuse et, dans ce contexte, nous abstenir de tenter de revenir sur les solutions de paix qui ont été trouvées jusqu'à présent.

Par principe, la Serbie n'est pas favorable à l'imposition de sanctions comme moyen de régler les crises politiques. Dans ce contexte, nous n'appuyons aucune sanction potentielle contre la Bosnie-Herzégovine. La Serbie n'imposera en aucun cas des sanctions à son peuple ou aux représentants du peuple serbe en Bosnie-Herzégovine et en Republika Srpska. La Serbie continuera plutôt d'instaurer la confiance en renforçant la coopération économique, politique et culturelle et d'autres formes de coopération en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que l'initiative « Open Balkan » est un exemple de coopération régionale efficace et d'action conjointe en vue d'atteindre des objectifs communs, notamment l'adhésion à l'Union européenne.

La Serbie appuie pleinement les activités menées dans le cadre du processus de Berlin et du plan d'action visant à mettre en place le marché régional. L'initiative « Open Balkan » est une manière plus ciblée de mettre ces idées en pratique. La détermination de tous les pays des Balkans occidentaux à mettre en place un marché régional commun contribuera grandement à leur stabilité, ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité de la région, et présente un intérêt vital pour tous leurs citoyens. Nous appelons la communauté internationale à appuyer l'initiative, non seulement pour contribuer à préserver la paix et la stabilité dans la région, y compris en Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour construire un avenir plus prospère pour les générations futures des Balkans occidentaux.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

**M. Ćurić Hrvatinić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schmidt. La Croatie reste déterminée à travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant, ainsi qu'avec la force de stabilisation.

Nous tenons à souligner une fois encore l'importance que la Croatie attache à l'intégrité territoriale, à la stabilité, au bon fonctionnement et à la prospérité de la Bosnie-Herzégovine, sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination de tous les citoyens et peuples constitutifs, tels que consacrés par la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Une Bosnie-Herzégovine stable et prospère joue un rôle central dans la stabilité des Balkans occidentaux et, par extension, de l'Europe. Le pays devrait progresser de manière décisive sur la voie de son intégration à l'Union européenne, tout

en assurant pleinement la protection et la promotion de l'égalité constitutionnelle entre ses trois peuples constitutifs et en garantissant effectivement les droits de tous les citoyens. La Croatie est déterminée à aider la Bosnie-Herzégovine à mener à bien les multiples tâches qui l'attendent, notamment pour ce qui est d'intensifier la lutte contre la corruption, de combler les lacunes en matière d'état de droit, de renforcer l'économie et, enfin, de régler les problèmes politiques profondément ancrés qui obscurcissent l'ensemble du paysage politique et socioéconomique.

La crise politique et institutionnelle interne en Bosnie-Herzégovine est éminemment préoccupante. La paralysie des institutions de l'État, les tensions politiques entre les peuples constitutifs et la méfiance générale se reflètent dans les tendances centralistes et séparatistes grandissantes, mettant ainsi en danger le fonctionnement normal et démocratique de l'État. L'absence totale de progrès de fond, conjuguée au dysfonctionnement général et à l'abaissement des normes démocratiques, s'accompagne de l'absence totale de volonté politique d'achever la réforme électorale. Tout cela crée un climat politique qui n'est ni viable ni favorable.

Depuis trop longtemps, les violations constantes du principe d'égalité entre les peuples constitutifs ne sont pas traitées comme il convient. Le cadre électoral en place permet une manipulation électorale systémique ; en particulier, il prive les Croates de Bosnie-Herzégovine de leur droit d'élire leurs représentants légitimes. Sous sa forme actuelle, la loi électorale affaiblit et délégitime les principales institutions de l'État et nuit à leur fonctionnement. Pour arrêter cette décrépitude des normes démocratiques et permettre une participation équitable au processus électoral tout en veillant à ce que ses résultats soient légitimes, il faut modifier d'urgence des la loi électorale et mener dans le même temps une réforme constitutionnelle restreinte.

Il est impératif d'appliquer le principe de la représentation légitime des peuples constitutifs et d'assurer la pleine mise en œuvre, dans les institutions politiques, du principe de non-discrimination de tous les citoyens. Le « paquet intégrité » dont il est question dans le rapport du Bureau du Haut-Représentant (voir S/2022/374), quoique pertinent, ne traite pas des questions cruciales d'égalité et de représentation légitime. Le fait de laisser de côté ces principes fondamentaux, inscrits dans la Constitution par l'intermédiaire de l'Accord de paix de Dayton, et de faire manifestement obstruction

à leur mise en œuvre intégrale, menace les fondations mêmes de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine trouverait avantage dans plus de constitutionnalisme et moins d'unitarisme et de séparatisme. L'exigence de garantir une représentation juste devrait être considérée comme la pierre angulaire de la stabilité et de la viabilité durables dans tout pays. Nous sommes très inquiets des actions de certains dirigeants politiques bosniaques qui entravent ouvertement la réforme électorale et détournent le processus politique à des fins politiques dans une logique où le gagnant empoche toute la mise.

Les élections en Bosnie-Herzégovine doivent avoir lieu cette année. Pour éviter un nouveau cycle entaché de crises politiques, il faut dégager rapidement et sans délai un consensus sur la réforme électorale. Cela doit se faire conformément aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et aux décisions pertinentes de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, en particulier dans l'affaire *Ljubić*. La Croatie reste un partenaire fiable pour aider la Bosnie-Herzégovine à offrir un avenir meilleur à ses citoyens. Nous demeurons résolus à travailler avec tous les acteurs internationaux qui partagent le même objectif basé sur des valeurs et la même vision de la Bosnie-Herzégovine.

Afin de continuer d'améliorer les conditions socioéconomiques, la Croatie compte bien œuvrer avec la Bosnie-Herzégovine à rehausser encore le niveau de coopération, en particulier face à l'instabilité de plus en plus forte du commerce et des marchés ainsi que des conditions financières et aux perturbations de l'offre à l'échelle mondiale. Outre qu'ils entretiennent d'excellentes relations commerciales, nos deux pays mènent un certain nombre de projets de connectivité des infrastructures.

Nous maintenons notre appui à la Bosnie-Herzégovine et nous exhortons les acteurs politiques nationaux concernés à faire preuve de courage et d'intégrité en aspirant au bien-être de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Schmidt pour qu'il réponde aux observations et aux questions.

**M. Schmidt** (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité des expressions d'appui aux efforts que nous déployons pour trouver remède aux situations et difficultés complexes qui ont cours en Bosnie-Herzégovine. Je tiens à souligner qu'il y a

beaucoup de possibilités qui s'offrent au pays. Nous devons veiller à maintenir les principes fondamentaux de Dayton, y compris celui de l'égalité entre les trois peuples constitutifs.

Il n'est pas si facile d'incorporer ce principe dans la loi électorale. J'encourage chacune et chacun en Bosnie-Herzégovine à comprendre qu'une telle loi électorale se rapproche du principe de démocratie en parvenant à un compromis raisonnable. Malheureusement, nous n'y sommes pas encore arrivés. Cet échec n'est pas le fait de la communauté internationale, mais celle-ci devrait maintenant, à l'approche de la date fatidique, encourager les parties prenantes à se rassembler pour travailler sur la loi électorale, et non à reprendre des négociations. La loi électorale actuelle comporte en effet de nombreuses lacunes, qui ont été citées ici.

Deuxièmement, je souligne que le défi de la réconciliation est un défi nouveau. Nous devons apprendre à ne pas nous concentrer exclusivement sur le passé. Aujourd'hui, j'ai entendu certaines observations concernant des décisions prises par mon prédécesseur, M. Inzko. Pour être très clair, le point qui fait débat, et que nul ne peut nier au sein de la communauté internationale, c'est que nous ne voulons pas que d'anciens criminels de guerre, identifiés comme tels par des tribunaux internationaux, soient célébrés comme des héros du passé.

D'autre part, ma proposition, que le représentant du Mexique a relevée aujourd'hui, consiste à simplement nous asseoir et parler – pas l'un de l'autre, mais plutôt parler ensemble. Il est clair que tous les gens de ce pays et de cette région ont eu leur part de souffrance et de victimes.

Nous avons récemment eu l'occasion de visiter le camp de concentration de Jasenovac à Donja Gradina, où beaucoup de Serbes ont péri durant la Deuxième Guerre mondiale. Nous devons également prendre cela en compte. J'encourage et remercie les Nations Unies, en particulier M<sup>me</sup> Nderitu, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, de leur engagement qui ne se dément pas. M<sup>me</sup> Nderitu est très dévouée à sa tâche, comme les autres représentants des Nations Unies. Je tiens à souligner combien je suis reconnaissant de tout l'appui reçu. Il est vraiment important de poursuivre dans cette voie.

Enfin, j'ai déjà inclus dans mon prochain rapport une observation sur le rôle des femmes dans la politique et dans la société. Nous avons des exemples

très encourageants qui montrent que la jeune génération de responsables politiques, hommes et femmes, est très mobilisée et prend ses responsabilités au sérieux. Je pense notamment aux maires de Sarajevo, Mostar et Banja Luka, en particulier sur la question de la réconciliation. Cela pourrait constituer une contribution non négligeable à un avenir meilleur dans ce pays.

Je m'acquitte de mes fonctions en ayant à l'esprit que mon travail doit être fini et achevé en temps voulu,

dès que possible. Tant qu'il n'est pas accompli, nous devons nous engager à faire tout notre possible pour améliorer la situation.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Schmidt des observations et précisions qu'il a formulées.

*La séance est levée à 12 h 20.*